



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

En Turquie: Günal Kurşun

Porte-parole, Coalition turque pour la CPI

Tel. +90.312.4280610

Email: gunalkursun@rightsagenda.org

À Bruxelles: Virginie Amato

Chargée de programme pour l'Europe,
Coalition pour la CPI (Bureau régional en Europe)

Tel: +32 (0)2 502 62 15

Email: amato@coalitionfortheicc.org

À La Haye: Oriane Maillet

Directrice de communication
Coalition pour la CPI (Secrétariat de La Haye)

Tel: +31 (0) 70 311 10 82

Email: maillet@coalitionfortheicc.org

À New York: Ata Hindi

Officier de liaison pour la région MOAN et l'Europe
Coalition pour la CPI (Secrétariat de New York)

Tel: +1 646 465 8518

Email: hindi@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

1 mars 2011

La Coalition mondiale appelle la Turquie à rejoindre la CPI

La société civile exhorte la Turquie à réaffirmer son engagement vis-à-vis de la justice et de l'État de droit en adhérant au Statut de Rome

Bruxelles, Belgique– La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) -- un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non gouvernementales et de la société civile -- a appelé la Turquie à réaffirmer son engagement dans la lutte contre l'impunité et à renforcer l'État de droit en adhérant au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI).

La Coalition a choisi la Turquie comme cible de sa Campagne de ratification universelle pour le mois de mars. Chaque mois, dans le cadre de cette campagne, la Coalition appelle un pays à ratifier le Statut de Rome, le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de poursuivre les auteurs crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Dans une lettre envoyée le 1er mars 2011 au Président turc, Abdullah Gül, la Coalition a appelé la Turquie à concrétiser son engagement à adhérer au Statut de Rome. Suite à la ratification de la Moldavie en octobre 2010, le Statut de Rome compte 114 États membres et 139 signataires. Selon Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux de la Coalition, « la Turquie a depuis longtemps fait part de son intention d'adhérer au Statut ; il est temps qu'elle concrétise ses paroles et rejoigne ce mouvement croissant visant à mettre un terme à l'impunité en adhérant au Statut de Rome. »

En mai 2008, le premier ministre Recep Tayyip Erdoğan s'est engagé devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe en ces termes : « La Turquie approuvera bientôt le Statut de Rome après l'achèvement de ses préparatifs internes et deviendra un État membre de la [Cour pénale internationale]. » De plus, en décembre 2008, le gouvernement a adopté le troisième Programme national d'adoption de l'acquis de l'Union européenne qui énumère les étapes que la Turquie doit franchir pour rejoindre la CPI.

Lors du débat général de la première Conférence de révision du Statut de Rome, qui s'est tenue en juin 2010, le chef de la délégation turque, M. Ismail Aramaz, a également déclaré : « Bien que des progrès supplémentaires soient nécessaires pour permettre l'harmonisation de notre législation avant de pouvoir adhérer au Statut, particulièrement pour ce qui est des crimes de guerre et du crime d'agression, la Turquie reste engagée à aboutir à cette objectif d'adhésion comme l'a déclaré en 2004 le premier ministre Erdoğan. »

La Coalition encourage vivement le gouvernement turc à soumettre un projet de loi au Parlement dès que possible afin d'adhérer au Statut de Rome de la CPI et à rendre le droit turc conforme aux obligations du Statut de Rome, notamment en adhérant à l'Accord sur les privilèges et les immunités de la CPI.

« Avec le soutien de la CCPI, la Coalition turque continuera de consulter les autorités nationales, les membres du Parlement, les médias, les étudiants, la société civile et le public en général pour garantir que la CPI reste dans l'agenda national », a déclaré Günal Kurşun, porte-parole de la Coalition turque pour la CPI, qui comprend un grand nombre d'ONG des droits de l'homme turques. « En prévision des prochaines élections parlementaires, nous espérons que nos autorités se rendront compte du potentiel de la CPI en tant qu'instrument de protection pour les victimes de grave violations des droits de l'homme dans le monde et qu'elles rempliront leur promesse de faire partie de ce nouveau système de justice. »

Adhérer au traité permettrait également à la Turquie de participer à l'Assemblée des États parties (AEP) de la CPI, l'organe législatif de la Cour, en tant qu'État partie en 2011. Lors de l'AEP, les États prennent des décisions capitales concernant l'administration de la Cour, et notamment l'élection des juges et du procureur. D'ici un an, le procureur, le procureur adjoint et six juges auront achevé leur mandat. Si la Turquie rejoint la Cour à temps, elle pourra nommer des candidats pour ces postes clés et participer à ces élections capitales.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente au monde à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 114 États parties. Central au mandat de la Cour est le principe de complémentarité qui stipule que la Cour n'interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Elle a émis douze mandats d'arrêt et trois citations à comparaître. Deux procès sont en cours et un troisième devrait s'ouvrir en 2010. Le Bureau du procureur de la CPI a déclaré publiquement examiner au moins huit situations sur quatre continents, dont en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial des organisations de la société civile dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org

###